



## **Conférence de consensus sur la prévention de la récidive**

---

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

**Robert CARIO**



**La justice restaurative : médiation pénale,  
rencontre auteurs-victimes, cercles de soutien et de  
responsabilité. A quelles conditions ces mesures  
contribuent-elles à la prévention de la récidive ?**

**Robert CARIO**

Professeur de Criminologie et de sciences criminelles  
à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

**Conférence de consensus sur la prévention de la récidive**

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

## Tableau récapitulatif des propositions d'intégration des mesures de justice restaurative à chacun des stades du processus pénal.

<i>Mesure de justice restaurative</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Fondement textuel</i>
<b>Avant Poursuites</b>		
<b>Rencontre restaurative</b>	Classement sans suite	<i>Disposition nouvelle</i>
<b>Réparation pénale</b>	Alternative aux poursuites	12-1 Ord. 2 fév. 1945
<b>Médiation pénale</b>	Alternative aux poursuites	41-1-5° CPP
<b>Conférence du Groupe Familial (CGF)</b>	Alternative aux poursuites (Mineurs et majeurs)	41-1-5° CPP, <i>à compléter</i> 12-1 Ord. 1945, <i>à compléter</i>



## Tableau récapitulatif des propositions d'intégration des mesures de justice restaurative à chacun des stades du processus pénal.

<i>Mesure de justice restaurative</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Fondement textuel</i>
<b>Information</b>		
<b>Réparation pénale (mineurs)</b>	Mesure autonome	12-1 Ord. 2 fév. 1945
<b>Médiation pénale</b>	Mesure autonome	<i>Disposition nouvelle</i>
<b>Conférence du Groupe Familial (CGF)</b>	Mesure autonome (Mineurs et majeurs)	<i>Disposition nouvelle</i>



## Tableau récapitulatif des propositions d'intégration des mesures de justice restaurative à chacun des stades du processus pénal.

<i>Mesure de justice restaurative</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Fondement textuel</i>
<b>Instance pénale</b>		
<b>Réparation pénale</b>	Mesure autonome ou dans le cadre d'un ajournement du prononcé de la mesure ou de la peine (mineurs)	20-7 Ord. 1945 12-1 Ord. 1945
<b>Médiation pénale</b>	Mesure autonome ou dans le cadre d'un ajournement du prononcé de la peine	<i>Disposition nouvelle</i> 132-60 CPP, à compléter
<b>Conférence du groupe familial (mineurs et majeurs)</b>	Mesure autonome ou dans le cadre d'un ajournement du prononcé de la peine	<i>Disposition nouvelle</i> 132-60 CPP, à compléter 20-7 Ord. 1945, à compléter



## Tableau récapitulatif des propositions d'intégration des mesures de justice restaurative à chacun des stades du processus pénal.

<i>Mesure de justice restaurative</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Fondement textuel</i>
<b>Après le procès et durant la phase d'exécution des peines</b>		
<b>Rencontre restaurative entre Détenus et Victimes RDV (« de groupe » ou « en face à face »)</b>	Mesure autonome, en milieu ouvert ou fermé	<i>Disposition nouvelle</i>
<b>Après l'exécution totale de la peine</b>		
<b>Cercles de soutien et de responsabilité CSR</b>	Mesure autonome, à l'expiration de la peine	<i>Disposition nouvelle</i>

